

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

29 JUIN 2022

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Compte administratif  
2021 – Budget annexe eau  
potable géré sous  
convention de gestion au  
nom et pour le compte de  
la CASGBS**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 juin 2022  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 30 juin 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

**PRESENTE**  
**Etait absente :**

**Madame LESUEUR**

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC\*, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC\*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE\*, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur PETROVIC présent à partir du dossier 22 D 01

\*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 22 D 01

\*Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 22 D 22

**Avaients donné procuration :**

Madame MACE à Monsieur SAUDO  
Madame GOTTI à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur JOUSSE à Madame PEUGNET  
Madame ANDRE à Madame AGUINET  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur HAÏAT  
Monsieur GREVET à Madame FRABOULET  
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

**Secrétaire de séance :**

Monsieur SAUDO

**N° DE DOSSIER** : 22 D 25i

**OBJET** : COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE GERE  
SOUS CONVENTION DE GESTION AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA  
CASGBS

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Conseil Municipal, d'examiner le Compte Administratif du budget annexe Eau potable géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye sous convention de gestion au nom et pour le compte de la CASGBS, pour l'exercice 2021 dont les résultats s'établissent comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	521 900,57 €	521 900,57 €
	INVESTISSEMENT	2 236 602,43 €	2 236 602,43 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		
	TOTAL REALISATIONS + REPORTS	2 758 503,00 €	2 758 503,00 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	FONCTIONNEMENT		
	INVESTISSEMENT	335 749,38 €	
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	335 749,38 €	
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	521 900,57 €	521 900,57 €
	INVESTISSEMENT	2 572 351,81 €	2 236 602,43 €
	TOTAL CUMULE	3 094 252,38 €	2 758 503,00 €

Soit un résultat 2021 de 0 €  
un résultat global 2021 intégrant les reports de -335 749,38 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2021 du budget annexe Eau potable géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye sous convention de gestion au nom et pour le compte de la CASGBS qui vient de lui être présenté.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

APPROUVE le Compte Administratif 2021 du budget annexe Eau potable géré par la Ville de Saint-Germain-en-Laye sous convention de gestion au nom et pour le compte de la CASGBS.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

PRÉF. 78

04.07.22

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*